



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 11621

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport remis au Parlement par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France au Parlement. Selon ce rapport, « l'action de valorisation des langues de France est dans une phase de consolidation des acquis » et « pour affermir cette tendance le ministère de la culture et de la communication poursuit son action de soutien direct aux projets créatifs ». Il lui demande de lui fournir plus de précisions à ce sujet sur les actions menées en 2011 et 2012, le montant des crédits consacrés et les projets envisagés pour 2013.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication considère prioritairement les langues de France à travers les oeuvres et valeurs culturelles qui leur donnent consistance : comme matière à création artistique et non seulement comme moyens de communication. Cette orientation a amené ces deux dernières années l'administration centrale du ministère à soutenir le spectacle vivant, à travers les productions du Théâtre de la Rampe de Montpellier ou du Centre dramatique occitan de Toulon et, pour leur action en langue des signes, l'International Visual Theatre (IVT) et l'association Bête à Bon Dieu productions, tous deux à Paris. Les festivals Vibrations caraïbes (en 2011) et Estivade de Rodez (en 2011 et 2012), largement consacrés au spectacle vivant, ont aussi bénéficié d'une aide. Les crédits consacrés à ces actions s'élèvent respectivement à 38 000 € en 2011 et 27 000 € en 2012. Un film, *Au bistro du coin*, des productions Source films (Sébastien Fechner), a également été aidé au titre de l'aide à la création en 2011 (5 000 €) ; il est en effet diffusé en six versions en langues régionales développées à partir de l'original en français. Ces crédits n'épuisent pas l'importante contribution apportée par les services extérieurs du ministère aux langues de France, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. Le choix de développer la création artistique en langues de France sera maintenu en 2013. A titre d'exemple, le ministère renforcera en 2013 l'effort qu'il consent en faveur des expressions culturelles et artistiques en langue des signes, qui est également une langue de France.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11621

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6884

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 433